201	05/06/2020	BE 0416.735.655	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20149.00085	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

N°: 94 Adresse: Rue Royale Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0416735655

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-07-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

16-04-2020

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

LEMAISTRE Dominique

Rue Petrelle 4 75009 Paris **FRANCE**

Début de mandat: 20-03-2013 Fin de mandat: 16-04-2020 Administrateur

TAYART DE BORMS Luc

Kemmelbergstraat 32 8400 Oostende **BELGIQUE**

Début de mandat: 20-03-2013 Administrateur

DEMARIE Marco

Via Adamello 1 10025 Pino Torinese **ITALIE**

Début de mandat: 27-10-2016 Administrateur

PRUELLER Franz

Friedrichstrasse 10 1010 Vienne AUTRICHE

Début de mandat: 20-03-2013 Administrateur

FLORINDO ESGALO Rui Carlos

Avenue de Berna 45 1067 Lisbonne PORTUGAL

Début de mandat: 22-05-2015 Administrateur

ROGALL Joachim

Am Sonnenrain 5 74909 Meckesheim ALLEMAGNE

Début de mandat: 22-05-2015 Administrateur

DELVAUX ASSOCIÉS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00864)

BE 0548.694.950 Chaussée de louvain 6/428 1380 Lasne BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par:

LERUSSE Pierre (A00732) Réviseur d'entreprises Rue de Pinchart 1 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

^{*} Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0416735655		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	743	1.426
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	683	1.366
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	683	1.366
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		241	683	1.366
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	60	60
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.626.376</u>	<u>7.301.771</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou				
assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	271.357	439.907
Créances commerciales		40	231.136	418.424
Autres créances		41	40.221	21.483
dont créances non productives d'intérêts ou		,,,		
assorties d'un intérêt anormalement faible	504	415	44E 470	445 470
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	415.473	415.473
Valeurs disponibles		54/58	4.937.034	6.444.926
Comptes de régularisation		490/1	2.513	1.465
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.627.119	7.303.197

N°	BE0416735655		A-asbl 2.2
----	--------------	--	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	1.563.227	1.534.594
Fonds de l'association ou de la fondation		10	150.000	150.000
Patrimoine de départ		100	150.000	150.000
Moyens permanents		101	i	
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	877.088	877.088
Résultat positif (négatif) reporté (+)	/(-)	14	536.139	507.506
Subsides en capital	.,	15	i	
PROVISIONS	5.3	16	i	
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et			i	
pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>4.063.893</u>	<u>5.768.604</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-		İ		
financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intéré anormalement faible	êt	1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	675.845	461.391
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	8.919	1.970
Etablissements de crédit		430/8	8.919	1.970
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	506.252	391.164
Fournisseurs		440/4	506.252	391.164
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	60.000	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	100.674	68.257
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	100.674	68.257
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à				
rembourser et cautionnements reçus en numéraire	е	480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou				
assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	3.388.047	5.307.213
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.627.119	7.303.197

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	6.120.687	5.915.270
Ventes et prestations			70/74	7.448.544	7.101.703
Chiffre d'affaires			70	3.690	
Cotisations, dons, legs et subsides			73	7.444.854	222.556
Approvisionnements, marchandises, servi	ices et				
biens divers			60/61	1.327.857	1.186.433
Rémunérations, charges sociales et pension	s (+)/(-)	5.5	62	884.411	913.687
Amortissements et réductions de valeur sur f	frais				
d'établissement, sur immobilisations incorpo	relles et				
corporelles			630	683	683
Réductions de valeur sur stocks, sur comma					
en cours d'exécution et sur créances comme					
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations					
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	5.202.815	4.958.668
Charges d'exploitation portées à l'actif au titr					
de restructuration	(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)		9901	32.778	42.233
Produits financiers		5.5	75	479	3.119
Charges financières		5.5	65	4.624	14.067
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)		9902	28.633	31.284
Produits exceptionnels			76		
Charges exceptionnelles			66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)		9904	28.633	31.284

N°	BE0416735655		A-asbl 4
----	--------------	--	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	536.139	507.506
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	28.633	31.284
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	507.506	476.222
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	536.139	507.506

N°	BE0416735655		A-asbl 5.1.2
----	--------------	--	--------------

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXX	34.757
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	34.757	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	33.391
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	683	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	34.074	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>683</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	683	

N° BE0416735655 A-asbl 5.1.3

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	60
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	60	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	ICE	28	<u>60</u>	

N°	BE0416735655		A-asbl 5.5
----	--------------	--	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs Cotisations patronales d'assurances sociales Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	13	13
9087	12,6	12,7
9088	19.957	20.616
620	619.528	711.173
621	164.186	174.627
622		
623	100.697	27.887
624		
ĺ		
6503		
653		
656		

N°	BE0416735655		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
i	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précéde	nt)
100	11,8	1	12,6	ETP	12,7	ETP
101	19.121	836	19.957	Т	20.616	Т
102	828.258	56.153	884.411	Т	913.687	Т

A la date de clôture de l'exercice		1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		12		1		12,8
Par type de contrat de travail							
Contrat à durée indéterminée	110		8				8
Contrat à durée déterminée	111		4		1		4,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112						
Contrat de remplacement	113						
Par sexe et niveau d'études							
Hommes	120		3				3
de niveau primaire	1200						
de niveau secondaire	1201						
de niveau supérieur non universitaire	1202		1				1
de niveau universitaire	1203		2				2
Femmes	121		9		1		9,8
de niveau primaire	1210						
de niveau secondaire	1211		5				5
de niveau supérieur non universitaire	1212						
de niveau universitaire	1213		4		1		4,8
Par catégorie professionnelle							
Personnel de direction	130						
Employés	134		12		1		12,8
Ouvriers	132						
Autres	133						

N°	BE0416735655		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
205		7		1			7,8
305		6		2			7,6

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	1
5802		5812	75
5803		5813	2.879
58031		58131	2.578
58032		58132	301
58033		58133	
5821		5831	1
5822		5832	885
5823		5833	6.303
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N° BE0416735655 A-asbl 7

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluations

NEF AISBL: Network of European Fondation for Inovative Cooperation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les règles d'évaluations sont établies conformément à l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes des grandes ASBL.

PROVISIONS

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice antérieur. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs devront être régulièrement revues et reprises en résultats dans la mesure où elles sont devenues sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'Actif du Bilan à la valeur d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire sur les durées suivantes : Aménagement du bâtiment : 15 ans Installation/Matériel de bureau : 5 ans Matériel informatique et pédagogique : 3 ans

CRÉANCES

Elles sont reprises à leur valeur nominale

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES Ils sont repris à leur valeur nominale.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'AISBL NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS, l'« association », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl Network of European Foundations durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.627.119 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 28.633.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du Code des Sociétés et des Associations ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des sociétés et associations.

Bruxelles, le 16 Avril 2020 Delvaux et Associés SRL Commissaire Représenté par

Pierre LERUSSE Réviseur d'entreprises